

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-99 du 19 Mars 1982

chargeant le Camarade Armand MONTEIRO,
Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique de l'in-
térim du Camarade Isidore AMOUSSOU,
Ministre des Finances pour compter du
19 Mars 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 19 Mars 1982, le Camarade Armand MONTEIRO,
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique assu-
ra l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence du Camarade Isidore
AMOUSSOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 19 Mars 1982

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MF-MESRS 6 PG/PPC 2
autres Ministères 19 DPE - DLC - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2 INSJA 2
DOCT 1 ONEMI - Gde Chanc. 2 UNB - BASJEP - BN 6 Préfets 6 BCP 1 JORPB 1.-